

AVIS EMIS PAR LE CHSCT-D DES HAUTES ALPES

Réunion exceptionnelle du 2 avril 2019 suite au signalement d'un danger grave et imminent

AVIS	SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION
Les représentant-es du personnel présents proposent que l'adulte supplémentaire affecté-e à l'école Bellevue sur la classe de CE1-CE2-CM1, ne soit pas retiré-e sans l'aval des enseignant-es de l'école susdite.	Lors de la réunion du 2 avril, l'inspecteur d'académie a décidé qu'un adulte supplémentaire serait affecté dans la classe concernée. Cet adulte sera maintenu dans la classe tant que le climat ne sera pas apaisé. C'est à l'inspectrice de l'éducation nationale qu'il appartiendra, en lien avec les enseignants, de se prononcer sur l'opportunité du maintien.

A gap, le 4 avril 2019

L'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale des Hautes-Alpes

Philippe MAHEU